

239

P NP

DM5

Projet de construction d'une autoroute dans
l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la
frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-
Nouveau-Brunswick
Cabano-Nouveau-Brunswick 6211-06-117

**Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185
Entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau Brunswick
Tronçon Dégelis -- Frontière du Nouveau Brunswick.**

Mémoire présenté au

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Conjointement par

Garage Laforge & Frères inc.

Place du travailleur enr,

Dépanneur Routier

11 novembre 2006

Présentation

Nous sommes un regroupement de trois (3) commerces, tous situés aux environs du Kilomètre 7 sur la route 185. Le projet d'autoroute à quatre (4) voies, présenté par le Ministère des Transports nous a vite fait comprendre que nous avons tous les mêmes intérêts, dans ce dossier, à savoir : La survie de nos commerces respectifs.

Dépanneur Routier Implanté depuis environ 50 ans, la bâtisse regroupe un restaurant et un dépanneur. Sa clientèle est principalement constituée de résidents du secteur, d'habitants du Nouveau-Brunswick, de touristes durant la période estivale et de camionneurs qui sont très nombreux à circuler dans ce secteur.

Place du Travailleur enr. Boutique spécialisée dans les bottes et vêtements de travail. Sa clientèle est constituée de travailleurs de la région, mais principalement de camionneurs qui arrêtent régulièrement à cet établissement qui a su faire son nom auprès de ces compagnies. De plus, son stationnement très spacieux offre aux chauffeurs la possibilité de se reposer afin de pouvoir continuer sécuritairement leur route.

Garage Laforge & Frères inc. Station-service Crevier, offrant essence & diesel, ainsi que quelques services aux automobilistes et camionneurs. Ex : Crevaisons, dépannage, déchargement de camions, etc... Ils sont spécialisés dans le service de remorquage pour les petits véhicules et pour les véhicules lourds. Ils assurent le service de dépannage, dans la région, pour les détenteurs de cartes CAA, DAA, Canadian Tire ainsi que les assistances routières pour la majorité des compagnies, EX : GM, Chrysler, Honda, etc... Pour ce qui est des véhicules lourds, ils possèdent la seule remorque, au Témiscouata, équipée pour répondre à la clientèle des routiers, que ce soit pour les bris d'équipement ou pour les accidents de la route.

Notre intérêt dans ce projet.

Si nos commerces ont été implantés dans ce secteur, c'est en grande partie à cause de la circulation abondante fournie par la Route 185. Notre but commun, dans cette démarche, est la **survie** de nos entreprises. Nous ne sommes pas sans savoir que la construction d'une autoroute à quatre (4) voies est nécessaire mais ce projet représente pour nous une perte d'achalandage très importante. Avec le projet actuel, nous perdons déjà toute visibilité à partir de la nouvelle route puisque nous serons cachés par la montagne. La construction d'un viaduc nous a permis d'espérer un peu, offrant à nos clients, un accès à nos établissements. Cependant, il n'est pour nous d'aucune utilité si il n'est pas accompagné de bretelles leur permettant de pouvoir nous rejoindre. C'est donc

avec une vision économique dans un premier temps, que nous aborderons le sujet mais aussi avec des raisons sécuritaires, considérant le type de services offerts par le Garage Laforge.

Économie locale :

Retombées économiques Comme nous l'avons déjà mentionné à quelques reprises dans nos communications antérieures, nos trois (3) commerces réunis génèrent, annuellement, plus de 450,000.00\$ en taxes de vente, impôts sur le revenu, impôts fonciers, DAS, et autres permis divers. Ils offrent des emplois à douze (12) travailleurs réguliers qui contribuent, eux aussi, à faire prospérer l'économie locale. L'absence d'échangeur complet au Km 7.2 entraînera la fermeture certaine de ces établissements créant ainsi un manque à gagner pour le Gouvernement. Celui-ci ne devrait pas considérer la construction d'un viaduc avec bretelles au Km 7.2 comme une dépense mais plutôt comme un investissement à long terme afin de conserver cette source de revenu et éviter de voir quelques uns de ces travailleurs devenir prestataires d'Assurance chômage ou même d'Aide sociale.

Services à la population La fermeture d'entreprises ne représente pas seulement une perte monétaire mais aussi une diminution des services offerts aux résidents. Notre région est déjà très affectée par la crise que connaît l'industrie du bois et toute l'économie locale en est affectée. La perte d'un dépanneur-restaurant, d'une boutique de vêtement et d'une station-service diminuerait encore les services offerts à la population, rendant notre ville moins attrayante aux nouveaux arrivants et aux investisseurs futurs. Conscients de cette réalité, les conseillers de la Ville de Dégelis ont unanimement adopté une résolution d'appui dans nos démarches afin d'obtenir un viaduc avec bretelles au Km 7.2.

Développement industriel A quelques reprises, nous avons soulevé la possibilité d'implantation de nouvelles entreprises dans notre secteur. De plus en plus, cette option s'impose mais est conditionnelle à la construction de bretelles permettant l'accès à ces compagnies. Vous n'êtes pas sans savoir que le Parc industriel actuel de Ville Dégelis se verra amputé par le passage de l'autoroute 85. Certains commerces se verront même expropriés et devront envisager une relocalisation. Les emplacements disponibles n'abondent pas et la possibilité de développer notre secteur semble en intéresser quelques uns (anciens comme nouveaux). Cette solution aurait comme avantage :

- 1- D'éloigner les industries des quartiers résidentiels, diminuant ainsi l'apport en bruit.
- 2- Permettre aux entreprises une installation adéquate et fonctionnelle, vu les grands espaces disponibles.
- 3- L'utilisation de territoires inutilisables puisque non-boisés et non-cultivables (infertiles)

4- Eliminer au maximum la circulation lourde aux abords des résidences privées. Evidemment, tout projet n'est possible que si un viaduc munis de bretelles est prévu au Km 7.2

Sécurité

Depuis le tout début de ce projet tous les intervenants s'accordent pour dire que la Sécurité est la principale raison de la construction de cette route. A la première partie de cette audience publique, le chargé de projet du Ministère des Transports, Monsieur Bérubé, a donné quatre raisons qui forcent le Ministère à construire cette autoroute.

- 1- Sécuriser la route 185 actuelle.
- 2- Assurer la fluidité en minimisant les conflits entre la circulation locale et commerciale.
- 3- Favoriser les échanges commerciaux entre les provinces, la 185 étant la troisième porte d'entrée du Québec.
- 4- Compléter le projet d'autoroute Trans-Canadienne, ce tronçon étant le dernier à réaliser.

Les deux premières allant de pair, on peut donc confirmer que pour le Ministère des transports aussi, la sécurité est un élément majeur dans ce dossier.

De par sa spécialisation en remorquage, le Garage Laforge est appelé très souvent à jouer un rôle de premier plan afin d'assurer la sécurité publique, que ce soit en cas de pannes ou d'accidents. Ils se doivent donc toujours d'intervenir dans les plus brefs délais afin de minimiser les risques et ce dans toutes les circonstances, 7 jours sur 7, de jour comme de nuit. La rapidité d'intervention est souvent capitale pour la sécurité des voyageurs. Pour un automobiliste en panne en bordure de l'autoroute, les minutes d'attente supplémentaires paraîtront des heures à cause du stress dû au bruit de la circulation et aux vibrations de la voiture causées par le déplacement d'air que provoque les camions lourds. En cas d'accident, l'évacuation des débris obstruant la route doit être faite dans les plus brefs délais afin d'éviter d'autres incidents malheureux.

Suite à la parution du tracé proposé par le Ministère des Transports pour la future autoroute 85, nous avons obtenus de nombreux témoignages de la part de clients et amis du Garage Laforge dont quelques lettres que nous vous présentons en annexe. Tous ont déploré les délais supplémentaires qu'ils devront constater, les frais additionnels qu'ils craignent et certains ont même émis la possibilité d'emprunter l'ancienne route 185 (voir lettre Down East Transport). Une constante s'en dégage, cependant, ils sont unanimes à dire que 14 Km, dans ce secteur, sans sortie, est beaucoup trop long. Les policiers, pompiers, ambulanciers et contrôleurs routiers actuels ne pouvant se prononcer dans ce dossier, nous avons cependant reçu une lettre de douze (12) anciens policiers, présentement à la retraite et toujours résidents du Témiscouata faisant état des dangers du projet tel que présenté (voir lettre annexée). Nous avons reçu un témoignage pertinent du Garage A. Chamberland qui œuvre dans le

domaine du remorquage sur la route 20 et qui a souvent eu à intervenir dans des situations d'urgence (voir lettre annexée). Mais le plus frappant est certainement celui de Transport Jacques Auger qui transporte des matières inflammables et qui s'inquiète des risques pour l'environnement en cas de délais d'intervention lors de déversements.

Une chose est certaine, dans tous les cas, pour accéder à un véhicule sur l'autoroute 85 (tronçon Dégelis-Nouveau-Brunswick), en l'absence de bretelles nous permettant un accès immédiat, il nous faudra parcourir 14 kilomètres supplémentaires en passant par le viaduc de Dégelis, pour la voie en direction sud ou par celui du Nouveau-Brunswick pour la voie en direction nord....

Modifications au projet initial :

Dès le tout début, un viaduc (avec ou sans bretelles) avait été prévu au Km 7,2 sur tous les plans présentés par le Ministère des Transports. Lors de la première séance du BAPE, on nous a présenté un plan montrant un passage public au Km 8.8. Lorsqu'on a demandé ce qui avait motivé ce changement de structure et d'emplacement, on nous a dit avoir reçu une demande à cet effet signée par six (6) résidents du secteur. Suite à cette rencontre, une nouvelle lettre nous est parvenue, provenant des mêmes personnes expliquant qu'elles ont subi ce que j'appellerais de la manipulation de la part d'un haut fonctionnaire de M.T.Q. Si on leur en donne le choix, le viaduc avec bretelles au Km 7.2 rallie tout le monde. Nous vous demandons donc de ne pas tenir compte de la première lettre mais plutôt de prendre connaissance de celle du 06 novembre 2006 que nous annexons à ce mémoire.

Eau potable :

A maintes reprises, nous avons mentionné qu'une source d'eau naturelle et d'une très grande pureté alimentait en eau potable deux commerces et une résidence et se retrouvait au beau milieu de l'emplacement prévu de la future autoroute 85. Malgré ce fait, rien ne semble avoir été prévu pour préserver cette alimentation en eau. La proximité de la Rivière Madawaska aux abords des terrains ainsi desservis rendant impossible d'obtenir une aussi belle qualité d'eau avec un puit artésien, nous demandons au Ministère des Transports de prévoir dans leurs plans, des aménagements permettant de préserver cette source et d'en assurer la qualité d'eau pour les années à venir.

Conclusion :

Lors de la rencontre du 21 octobre dernier, nous avons constaté que les employés du M.T.Q. avaient déployé énormément d'efforts dans l'élaboration de

ces plans afin de maintenir tous les sentiers récréatifs, de préserver les moindres rivières, ruisseaux, pourvoires, marais ou autres habitats naturels des animaux, ils s'étaient préoccupé de diminuer l'impact de bruit et de donner une apparence la plus naturelle possible à la nouvelle autoroute mais nous nous sommes sentis abandonnés et même ignorés, ne semblant pas faire partie de leurs préoccupations. Nous espérons que notre démarche attirera votre attention et nous vous en remercions à l'avance

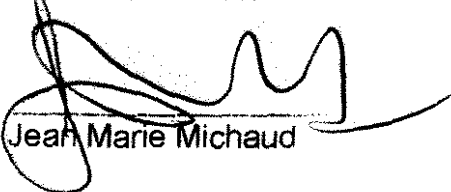
En conclusion, pour toutes les raisons énoncées précédemment, nous réitérons notre demande au Ministère des Transports du Québec afin qu'il modifie le plan présenté pour la construction d'une autoroute à quatre (4) voies, entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, en y replaçant le viaduc initialement prévu au Km 7.2 et en y ajoutant des bretelles en permettant l'accès aux résidents du secteur. Ainsi, non seulement nos entreprises auront une chance de survie, mais cet échangeur favorisera le développement économique de notre milieu, contribuera à conserver la vocation résidentielle de l'ancienne Rte 185 et assurera une plus grande sécurité à tous les usagers des deux (2) routes.

Garage Laforge & Frères inc


Lucien Laforge


Jules Laforge

Place du Travailleur enr.


Jean Marie Michaud

Dépanneur Routier


Rose-Aimée Laforge

Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185
Entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau Brunswick
Tronçon Dégelis – Frontière du Nouveau Brunswick.

Addenda au

Mémoire présenté au

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Conjointement par

Garage Laforge & Frères inc.

Place du travailleur enr.

Dépanneur Routier enr.

14 novembre 2006

Perte d'achalandage :

Dès le tout début, le chargé de projet d'alors, Monsieur Lorenger, avait mandaté la firme Tecsul-Génivar afin de vérifier les impacts de la construction d'une route à quatre (4) voies sur nos commerces. Nous avons donc été rencontrés, à deux reprises et le rapport produit par cette firme concluait que sans viaduc avec bretelles permettant l'accès direct à l'autoroute 85, nos commerces étaient voués à une mort certaine, perdant (selon leur enquête) plus de 90% de notre chiffre d'affaire. Un viaduc devenait donc une **nécessité** pour que notre survie soit envisageable.

Cependant, les responsables de cette étude continuaient en précisant que même avec un viaduc, nous devions envisager une baisse d'achalandage et une diminution des ventes d'environ 60%, ce qui est quand même très considérable. Avec de tels résultats, toujours selon cette firme, il devait être envisagé un dédommagement financier afin de procéder à la restructuration de nos entreprises qui nous permettrait de faire face aux frais supplémentaires qui se présenteront à nous que ce soit en publicité, promotions, ou autres démarches servant à fidéliser notre clientèle

On nous a répété, à maintes reprises, que seuls les expropriés pouvaient obtenir des compensations monétaires mais le texte qui suit, intitulé **Modification de la loi sur la voirie, Exonération de responsabilités (article 28)** nous démontre que même le Gouvernement trouve cette Loi injuste :

« La seconde partie de l'article 28, stipulant que le ministre se dégage de toute responsabilité dans les cas où des travaux routiers causent des dommages à un citoyen, pose problème. Selon un avis de la Direction des affaires juridiques des Transports, l'application de cet article aboutit à un résultat inéquitable. En effet, un exproprié, en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'expropriation, aurait droit à une indemnité pour les dommages causés par le rehaussement d'une route alors que son voisin, non exproprié, n'aurait droit à rien tout en subissant les mêmes dommages, ceci en vertu de l'article 28 de la Loi sur la voirie. Vu que le législateur moderne est très soucieux du respect du droit des personnes à être indemnisés des dommages sérieux subis, y compris ceux de l'État, l'effet de l'article 28 est à ce point inique que les tribunaux seraient portés à en limiter la portée. »

Considérant ces faits, nous demandons au B.A.P.E. de recommander au Ministère des Transports de prévoir une compensation financière servant à nous dédommager des pertes encourues et nous aider à restructurer nos entreprises et ainsi en éviter la disparition

ADDENDA

Ville Dégelis, le 24 novembre 2006

B.A.P.E.

Sujet : Bonification du KM 7.2

Attention : Mme Poliquin

Lors des audiences publiques à Notre Dame du Lac, plusieurs personnes et groupes d'individus se sont opposés à l'emplacement de la balance pour camion « scale » et nous croyons qu'il serait plus facile de la relocaliser entre les km 7 et 8.

Rabattre la 232 d'est en ouest sur l'autoroute près de la pesée, ça ressemble a du « spaghetti ».

Dans le secteur entre Cabano et Notre Dame du Lac, il y a une très grande pente et la visibilité est très faible ce qui va obliger les routiers à se servir de leur « jacob » et faire croire aux citoyens qu'ont va inspecter seulement une vingtaine de camion journalièrement, c'est impossible!

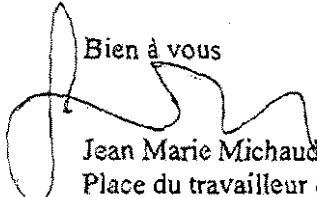
Le prix d'une telle installation et compenser le bruit sera très dispendieux. En plus les employés de S.A.A.Q préfère cette balance entre le KM 7 et 8 si on prend le temps de les écouter. Vu que cet emplacement est sur un terrain plat et la visibilité est de plus de 5,000 pieds en ligne droite. Ceux-ci sont obligés de faire plusieurs inspections annuellement au kiosque touristique de Dégelais et ce kiosque va être déménagé près du centre ville donc augmentation d'achalandage entre Cabano et Notre Dame du Lac dans le secteur 6.5 et le km 8.00, il n'y a aucune résidence en plus la nouvelle autoroute va longer la route 185 à plus de 400 pieds de distance en parallèle.

Entre le km 7 et 8, Ville Dégelis à déjà un projet d'exit par transit pour plus de 300 routiers et déjà dans ce secteur la ferme Hermel Dubé a de disponible un terrain de 3300 pieds de long sur une profondeur de 450 pieds qui totalisent 1,485,000 pieds carrés dont trois terrains sont déjà réservés pour trois industries qui totalisent 129,000 pieds carrés au km 7.2 en plus d'une possibilité d'un exit routier par transit d'au moins 600,000 pieds carrés.

Donc pourquoi pas rendre l'utile à l'agréable tout en sauvant plusieurs millions rendre cette autoroute des plus sécuritaire et silencieuse ; bien entendu bonifier le km 7.2 d'un viaduc avec bretelles. Il faut savoir également que la ferme Hermel Dubé possède de mille cent acres de terrains, soit plus de 47 millions de pieds carrés. Se départir d'un terrain plat d'aucune utilité déjà enclavé par l'autoroute qui représente une infime parcelle, c'est pas un problème

Plus de 65% des véhicules routiers proviennent des maritimes et des U.S.A.

Bien à vous



Jean Marie Michaud
Place du travailleur enr.